

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 19 janvier 2017

NO 02

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

OBJET : Moyens de pression

Chers collègues,

En début de semaine, la DGPF émettait une directive à l'intention des gestionnaires concernant les moyens de pression relatifs à la tenue vestimentaire. Il est demandé de porter l'uniforme de façon intégrale pour les activités suivantes :

- Présence à la cour;
- Activité protocolaire (remise de médailles, funérailles, etc.);
- Présence au Centre de formation et du perfectionnement;
- Représentant du ministère comme intervenant médiatique (porte-parole);
- Présence à la Faune et vous.

Nous comprenons de plus que la présence d'agents (tes) lors des salons chasse et pêche (par exemple) est assimilable au rôle de représentant du ministère.

Compte tenu de l'avancement dans le déroulement actuel des négociations, l'exécutif provincial a pris la décision de lever ces moyens de pression pour l'instant. Ceci n'influence en rien notre détermination à poursuivre notre lutte afin d'obtenir les meilleures conditions de travail possibles pour nos membres.

Dans l'éventualité d'une impasse dans les discussions, nous vous aviserons de la mise en place de nouvelles actions à prendre afin de faire reconnaître notre profession à juste titre. Nous vous remercions de votre soutien et sollicitons votre appui afin de demeurer solidaires dans nos actions éventuelles.

Solidairement vôtre,

Pierre Gagné
Président provincial